



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/250/Add.3  
30 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À  
L'ORDRE DU JOUR

Quatrième rapport du Bureau

1. À sa 5e séance, le 28 novembre 1995, le Bureau a examiné une demande présentée par l'Espagne (A/50/236) concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée :

"Admission de l'Organisation mondiale du tourisme en tant que membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies".

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

- a) Soit inscrite à l'ordre du jour;
- b) Soit renvoyée à la Cinquième Commission.

2. À la même séance, le Bureau a également examiné une demande présentée par le Secrétaire général (A/50/237) concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une subdivision additionnelle du point 15 (Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux) intitulée :

"Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice".

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

- a) Soit inscrite à l'ordre du jour en tant que subdivision du point 15;
- b) Soit examinée directement en séance plénière.

3. À sa 2e séance, le 20 septembre 1995, le Bureau avait décidé d'attendre le résultat des négociations pour recommander le renvoi du point 164 de l'ordre du jour (Normalisation de la situation de l'Afrique du Sud) [A/50/250, par. 47 a) xv)].

4. À sa 6e séance, le 30 novembre 1995, le Bureau a décidé, étant donné l'importance politique que revêtait le point 164, de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu qu'en raison de la complexité financière de la question, la Cinquième Commission serait invitée à formuler des observations techniques concernant l'application de tout projet de résolution dont elle serait saisie en séance plénière pour suite à donner. Le Bureau a également décidé de recommander à l'Assemblée d'inviter la Cinquième Commission à présenter ses observations techniques le 12 décembre 1995 au plus tard.

-----